

PARCOURS DE FORMATION PERMIS

B

La partie pratique ne pourra intervenir qu'à partir du moment où l'élève aura suivi un cours thématique sur la signalisation et les règles de circulation.

PARCOURS THÉORIQUE

Des cours seront dispensés par un enseignant de la conduite ou de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, au sein des locaux de l'établissement, aux horaires prévu a cette effet (voir planning auprès du secrétariat).

Les 9 thèmes abordés sont :

- Dispositions légales en matière de circulation routière ;
- Le conducteur ;
- La route ;
- les autres usagers de la route ;
- Réglementation générale et divers ;
- Précaution nécessaires à prendre en quittant le véhicule,
- Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite ;
- Équipement de sécurité d'un véhicule
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec les respect de l'environnement.

PARCOURS PRATIQUE

La formation pratique vise à former des automobilistes surs d'eux.

Pour cela, l'enseignant respecte le programme de formation REMC qui se divise en 4 compétences.

Les leçons de conduite ont une durée d'1 à 2 heure comprenant :

- Avant chaque départ, un récapitulatif de la leçon précédente et la fixation de l'objectif qui va être traité.
- Après une explication théorique, souvent sous forme de schéma, le moniteur va choisir un secteur de travail adapté correspondant à l'objectif.
- A la fin du cours de conduite, l'élève et l'enseignant font le point afin de valider l'objectif ou si celui-ci devra être retravaillé la fois prochaine. L'élève complète alors son livret d'apprentissage et le moniteur sa fiche de suivi y inscrivant les éventuelles remarques relevées durant la prestation.

L'enseignant s'engage à faire preuve de pédagogie et de progressivité dans les exercices pour former et préparer au mieux ses élèves aux diverses situations qu'ils seront amenés à rencontrer aussi bien en termes de trafic qu'en terme d'environnement.

Pendant vos leçons de conduite vous serez amené à circuler :

- En ville (secteur résidentiel, centre-ville, abords d'écoles, d'hôpitaux...);
- En rase campagne ;
- Sur voie rapide et/ou autoroute ;
- De nuit (leçons prises en hiver).

Notre auto-école se situant proche des accès périphérique et autoroute, nous permet de travailler facilement les compétences requises pour atteindre le niveau d'exigence du permis de conduire.

Spécificités :

Un voyage école peut vous être proposé, il permet de partir en groupe de 2 ou 3 élèves qui conduisent à tour de rôle sur une demi-journée. Avant de partir, les élèves préparent au préalable leur itinéraire. Ces voyages permettent d'apprendre à lire une carte, d'utiliser un GPS, de favoriser l'autonomie.

De l'écoute pédagogique peut vous être proposée. Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.